

Variole du singe : une urgence sanitaire qui appelle des réponses !

Depuis le mois de mai 2022, le virus de la variole du singe se répand en Suisse. Il impacte principalement des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes. Si certaines personnes atteintes connaissent une forme bénigne, d'autres souffrent de séquelles durables. La situation est donc inquiétante et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré un état d'urgence sanitaire de portée internationale. A ce jour, la réponse sanitaire suisse est tout à fait insuffisante. Le vaccin n'est pas autorisé et les tests sont difficiles d'accès, alors que de nombreux pays européens donnent accès, souvent gratuitement, aux tests et aux vaccins. La Suisse n'a pas avancé d'un pouce dans la lutte contre la variole du singe. La faïtière Pink cross revendique à raison que le Conseil fédéral déclare immédiatement la "situation particulière", commande de manière centralisée des vaccins et des médicaments et permettent en particulier aux groupes à risques de se protéger de la variole du singe. Dans le canton de Vaud, la Cheffe du DSAS indique dans le quotidien 24 Heures du 20 août que notre canton est un des plus touchés et que le canton entend se procurer des doses de vaccins auprès du fabricant directement, des contacts avec Bavarian Nordic ayant lieu. C'est une démarche à saluer car le vaccin peut éviter que la variole du singe ne se propage de manière trop forte. Par ailleurs, si la variole du singe concerne actuellement surtout des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes – selon la cheffe du DSAS, 57 personnes sur 59 personnes touchées dans le Canton-, il est à craindre que cette pathologie concerne à terme l'ensemble de la population.

Convaincu-e-s qu'il est du devoir de notre canton de tout mettre en œuvre pour répondre à cette urgence sanitaire, les soussigné-e-s ont l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État :

1. Quelle est l'évolution de l'ampleur de l'épidémie de variole du singe dans le canton ?
2. Comment s'explique le retard de la Confédération dans la mise à disposition d'un vaccin en comparaison avec les autres pays européens ?
3. Quelles sont les mesures mises en place par le canton ?
4. Si l'épidémie devait se renforcer, quelles sont les autres mesures envisageables ?

Julien Eggenberger, membre du Grand Conseil – groupe socialiste

Lausanne, le 23 août 2022